

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 25 AOÛT 2025
PROCÈS-VERBAL N° 32

Page 350

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

Mme Nicole Bachmann, Présidente, ouvre la séance à 20 h 01, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux. Elle salue le public, qu'elle remercie pour son intérêt à venir suivre les débats du conseil communal et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 46

Nombre de votants : 45

Excusés : Mme Mercier Cornelia, M. Wernuss Charles.

Absent : -

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

En préambule, je vous informe que nous avons connu un problème dans la distribution des documents sur papier aux conseillers qui souhaitent les recevoir. Nous mettrons tout en œuvre afin que cela ne se reproduise pas. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

OUI - 45 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 20 juin 2025

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 42 NON - 0 ABST - 3

Le PV est accepté à la majorité.

4. Communications de la Présidente

Premier tour de l'élection à la syndiculture du 27 juillet : Le 1^{er} tour de l'élection à la syndiculture s'est tenu le 27 juillet 2025. 936 bulletins sont rentrés. Laura Marques-Golaz a été élue avec 542 voix. Martin Schnorf a obtenu 342 voix. Je félicite Madame Laura Marques-Golaz pour son élection et je lui souhaite tout de bon pour ses nouvelles fonctions. *Applaudissements.*

Assermentation de Julien De Icco en tant que municipal : Après son élection le 8 juin dernier, et dès son retour, Monsieur Julien De Icco a été assermenté en tant que municipal le 28 juillet 2025. Il a prêté serment devant le bureau en séance de municipalité. Un PV de bureau a été établi et affiché. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Commissions ad hoc : Mme Pauline Héritier, secrétaire, a demandé que les présidents de commissions lui envoient leurs rapports sous format Word.

Commission du prix du mérite : Selon la communication du président durant la séance du conseil communal du 15 mai 2025, après le retrait des municipaux de la commission du prix du mérite, chaque groupe doit présenter un membre supplémentaire. Je prie chaque groupe de transmettre au bureau le nom de la personne qui viendra rejoindre cette commission. La désignation de ces nouveaux membres se fera lors de la séance de conseil communal du 29 septembre 2025.

Votations fédérales et cantonales du 28 septembre 2025 : Les 1^{er} et 2^{ème} bureaux ont été convoqués. La secrétaire Pauline Héritier sera absente ce jour-là, c'est donc Natacha Valceschini qui officiera à ce poste. Une citoyenne viendra compléter le bureau.

Police de l'assemblée : Vous avez remarqué qu'un micro a été installé au pupitre. Certains conseillers ont mentionné à plusieurs reprises ne pas bien entendre certains intervenants. Je prie les municipaux pour leurs interventions ainsi que les conseillères et conseillers pour la lecture des rapports, de venir au pupitre afin que leurs paroles puissent être entendues de tous. Je prie également chaque conseiller qui souhaite prendre la parole pour lire des documents plus importants que juste une phrase de venir au pupitre. Le point 7 du règlement du conseil communal mentionne : aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du président. Je vous serais donc reconnaissante de bien vouloir vous lever lorsque la parole vous est donnée.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Le bureau du conseil a reçu un mail daté du 8 août 2025 de Mme Erika Millet. Je vous en donne lecture : « Par la présente je vous informe de ma démission en tant que déléguée suppléante au conseil intercommunal de l'ASIYE pour le 31 août 2025. Merci d'en prendre note, mon parti vous informera de mon/ma remplaçant/e. »

En outre, nous avons également reçu l'information suivante de la part du chef du groupe PLR au sujet de la commission municipale d'urbanisme et de l'environnement : Hanspeter Tschäni sort de cette commission et David Jenni reprend ce poste vacant.

6. Assermentations d'une nouvelle conseillère communale PS et d'un nouveau conseiller communal PLR

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente Mme Mélina Bello.

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente M. Gabriel Wolf.

La Présidente prie Mme Mélina Bello et M. Gabriel Wolf de venir devant l'assemblée pour procéder à leurs assermentations et l'assemblée de se lever.

Assermentations. *Applaudissements.*

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de votants : 47

7. Désignation d'un délégué PLR à la commission consultative de transition énergétique

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente M. Hanspeter Tschäni.

La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidat étant égal au nombre de poste à pourvoir, M. Hanspeter Tschäni est élu tacitement. *Applaudissements.*

8. Désignation d'un délégué PS à la commission permanente de recours en matière de taxes et d'impôts communaux

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente M. Mathieu Aberle.

La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidat étant égal au nombre de poste à repourvoir, M. Mathieu Aberle est élu tacitement. *Applaudissements.*

9. Désignation d'une déléguée PS suppléante au conseil intercommunal de l'ASIYE

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente Mme Amélie Berger.

La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de poste à repourvoir, Mme Amélie Berger est élue tacitement. *Applaudissements.*

10. Communications de la municipalité

Mme Laura Marques

Municipalité et répartition des dicastères : La semaine dernière a eu lieu une nouvelle répartition des dicastères. Suite à l'arrivée de Julien De Icco et à la nomination à la syndiculture, cela a engendré quelques changements au sein de la municipalité dont je vous laisse prendre connaissance. Dans les grandes lignes, j'ai repris le dicastère 01, Monsieur Ottonin a repris le dicastère 02 des services industriels et Monsieur Julien De Icco a repris le dicastère 05, forêts et domaines, avec en plus la partie des finances. Il y a quelques changements aussi au niveau des délégations et représentations, mais c'est plutôt des changements de moindre mesure.

Ressources humaines : Madame Carolane Petrucci, secrétaire municipale, a donné sa démission au 30 septembre de cette année. Monsieur Cédric Pellet, secrétaire municipal adjoint déjà en poste à ce moment-là, a souhaité reprendre le poste de secrétaire municipal et a donc été promu au rang de secrétaire municipal de la commune, avec effet au 1^{er} septembre.

Dicastère 02 et STEP : La STEP va bien. Je vous mets à chaque fois un petit comparatif entre le début des travaux qui était au mois d'avril et puis aujourd'hui. Ce que vous pouvez y constater c'est que la suite des travaux de terrassement continue, sur la zone des bassins SBR. Le bâtiment de déshydratation des boues a à présent une armature, c'est une maison qui prend forme. Les travaux ont débuté sur la partie du pré-traitement.

Eau : Les deux préavis que je vous avais expliqués en amont ont été soumis à l'OFCO pour une enquête préalable. Donc on attend les retours du canton à ce sujet.

Fermeture de la plage des Pins : Je ne sais pas si vous avez vu les nouvelles du 13 août dernier. J'ai reçu un téléphone à midi comme quoi il faut fermer d'urgence la Plage des Pins parce qu'il y a des bactéries fécales qui ont envahi l'espace. On a dû prendre rapidement des mesures. Je remercie le service de la voirie qui a été très réactif. Des Vauban ont été posés directement tout le long de la plage, interdisant la baignade. Les analyses ont été refaites directement, et dès le lendemain, on a reçu les résultats des nouvelles analyses qui étaient positifs, donc on a pu réouvrir la Plage des Pins. Le journaliste m'a appelée le lendemain midi pour savoir ce qu'il en était, et j'ai pu lui dire que c'était déjà réouvert.

11. Préavis 2025/07 Achat de la parcelle n°618 pour la réalisation d'une zone scolaire sportive.

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : M. Pascal Rebeaud

« Convoquée en séance le jeudi 14 août 2025, la commission ad hoc composée de : Mesdames Amélie Berger, Sarah Lecourtier, Sandra Walroff, Patricia Breguet et de Messieurs Ivar

Kjelberg, Lionel Guichard et Pascal Rebeaud, rapporteur, s'est réunie pour débattre du préavis 2025/07 « Achat de la parcelle n°618 pour la réalisation d'une zone scolaire sportive ». Madame Laura Marques, syndique, et Messieurs Cyril Ottonin, Thierry Genillod et Martin Schnorf, municipaux, étaient également présents. Nous nous sommes rendus sur place, afin de bien se rendre compte des différents accès à cette zone sportive, ainsi que des aménagements projetés en cas de réalisation du projet. Les membres de la municipalité ont répondu aux différentes questions posées. La commission les remercie pour leur disponibilité. En prenant en considération la croissance du nombre d'élèves se rendant au complexe scolaire en Brit et les exigences cantonales dans le domaine de la pratique du sport des jeunes en âge de scolarité, la commission soutient l'achat de cette parcelle n°618. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis 2025/07 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : M. Fabrizio Marzolini

« Convoquée en séance le jeudi 14 août 2025 à 19h00, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Hanna Sulzmann et de Messieurs Yann Rod, Thierry Steiner, Daniel Pirollo, suppléant de Fabrizio Marzolini, et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents Mme Laura Marquez, syndique, MM. Cyril Ottonin, Martin Schnorf et Thierry Genillod, municipaux. La commission tient à remercier les représentants de la municipalité pour les explications fournies et les réponses à nos questions. Cependant, elle relève et déplore que les montants liés aux droits de mutation, aux frais notariés ainsi qu'à l'inscription au Registre foncier, n'ont pas été pris en compte dans le présent préavis. Elle a invité le même soir la municipalité à venir devant le prochain conseil avec une communication à ce sujet et à déposer à la suite un préavis complémentaire, relatif à ces derniers. Par ailleurs, la commission regrette que le préavis ne soit pas accompagné d'un rapport d'expert immobilier justifiant le prix au mètre carré du terrain négocié, notamment dans le cadre de son passage de terrain agricole à terrain en zone d'utilité publique. Un tel document aurait grandement facilité le travail de la commission des finances. La commission des finances, à la majorité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme Laura Marques

Je vais prendre la parole ce soir et je vais découper ma présentation en deux parties : j'aimerais apporter des compléments au préavis 2025/07 et y déposer un amendement au nom de la municipalité.

Je suis tout à fait consciente que, vu de l'extérieur, vos éventuels doutes sont totalement compréhensibles, au contraire de la municipalité qui baigne dedans depuis maintenant deux ans et demi. Avant toute chose, je me permets néanmoins d'expliquer les rôles de mes collègues de la municipalité en lien avec ce préavis : Cyril Ottonin, en sa qualité de municipal en charge jusqu'à lors du dicastère des forêts et domaines ; Thierry Genillod, en sa qualité de municipal en charge de l'urbanisme, qui a également participé aux différentes séances avec les propriétaires ; Martin Schnorf, en sa qualité de municipal en charge des écoles et du sport, qui a également participé aux différentes séances avec les propriétaires ; Philippe Moser, ancien syndic, qui a mené et accompagné les différentes séances stratégiques en lien avec ce projet. Il est important de vous mentionner qu'au-delà de mes quatre collègues mentionnés, l'ensemble de la municipalité s'est investie en temps et en heures pour vous proposer ce soir la première étape concrète de ce projet. Son soutien est unanime. Afin de faciliter les discussions qui vont

suivre, je vous propose également un petit plan de situation avec les numéros des parcelles concernées.

Je démarre donc la première partie, en vous proposant un rappel du contexte dans lequel le dépôt de ce préavis s'inscrit : Il est d'abord important de rappeler que dans le Plan Directeur communal de 2008 publié sur notre site internet, qui régit des lignes stratégiques de notre commune, figure l'extension du scolaire/sportif sur les parcelles 269, 270 et 618. Dans les objectifs et mesures, ces intentions ont bien été décrites et inscrites dans les intentions de la municipalité. En parallèle, vous le savez certainement, nous travaillons également depuis plus de deux ans sur la révision de notre fameux PACom, qui, lui, régit l'affectation concrète du plan urbanisé de la commune. Le dépôt de notre PACom en vue de son examen préalable a été d'ailleurs effectué auprès de nos services cantonaux en automne 2022. Une fois le rapport de cet examen préalable reçu, nous nous sommes rendus dans les locaux de la DGTL le mardi 21 février 2023 à leur demande. Dans ce cadre, les services cantonaux ont abordé l'éventualité de l'utilisation de la parcelle 618, 269 et 270 pour le développement de la zone sportive en lien avec le scolaire. Lors de cet échange, nous avons rapidement compris qu'une porte s'était entrouverte. Nous en avons longuement parlé en municipalité et avons choisi de poser un pied dans cette ouverture et suivre cette opportunité qui nous paraissait la plus évidente pour un développement harmonieux de notre site scolaire. Par contre, nous savions très bien que ce choix signifiait un investissement conséquent en termes de temps et que nous allions devoir nous battre pour y arriver. En connaissance de cause, nous avons donc entamé nos démarches, convaincus depuis le début que cette solution est la plus logique pour les années à venir. Après ces diverses rencontres, notre bilan est le suivant : l'utilisation de la parcelle 618 pour des surfaces sportives ne peut se faire qu'en lien avec le développement scolaire. Donc en préambule, il est important de vous détailler les normes actuelles qui encadrent le développement environnant des nouveaux sites scolaires : Si je schématise, pour une école qui compte plus de 25 locaux (ou plus), il faut compter une aire de jeux (soit un terrain de foot). Dans les directives et recommandations du SEPS que vous voyez à l'écran, il n'est malheureusement pas inscrit noir sur blanc que pour plus de 50 locaux, il faudrait deux aires de jeux. Ce manquement dans le règlement nous force donc à devoir justifier la surface et demi supplémentaire pour les besoins de l'associatif. Alors voilà dans un premier temps un état des lieux que je vous détaille aujourd'hui.

Le premier en lien avec le scolaire : Le site scolaire compte actuellement plus de 910 élèves au total, dont 780 sur le site d'Yvonand. Selon l'étude Microgis, en 2030, nous devrions atteindre les 1'000 élèves au total. Cette constatation représente dans la réalité plus de 50 locaux. Alors évidemment, nous pouvons techniquement rajouter encore deux à quatre containers, mais bientôt la place manquera, sans parler du coup de location de ces infrastructures, qui ne sont que des charges et pas un investissement qui nous appartient sur le long terme. Il y a aussi le côté éthique que l'on peut aborder, c'est-à-dire proposer à nos générations futures des bâtiments provisoires plutôt que du bâti. Mais cette vision revient à la libre interprétation de chacun par contre. Dans le cadre scolaire, l'école peut bénéficier des infrastructures existantes suivantes : la salle Brit II, la salle triple de la Sabliane, un terrain de basket et le terrain de foot, car oui, l'école a bel et bien le droit d'utiliser ce terrain pour ses activités en plein air, mais la réalité est différente. L'entreprise RealSport, en charge de l'entretien du terrain, fait mention d'une importante surcharge d'utilisation et si l'utilisation s'étend au scolaire en journée, les dégâts causés seraient des coûts additionnels au contrat d'entretien. L'école est bien consciente de cette problématique et privilégie raisonnablement l'accès à l'associatif, ce qui lui paraît tout à fait approprié.

Le second en lien avec l'associatif : quand on parle terrain de foot, on pense évidemment au FC Yvonand. Ce club compte actuellement plus de 300 membres, dont plus de 160 juniors issus de

la commune ou du cercle du réseau de l'ASIYE. Plus de 300 personnes qui se partagent entraînements et matchs sur une seule surface. Si ces données étaient extrapolées à celles de l'ACVF, l'équivalent idéal de surfaces sportives devrait être de 2,5 terrains de foot en prenant en compte la création d'une équipe féminine active ainsi que des juniors, impossible à l'heure actuelle pour les raisons évoquées. Les 160 juniors actuels sont très chanceux, car ils laissent sur le carreau une impressionnante liste d'attente d'enfants désireux de pratiquer le sport en plein air, mais que le club doit refuser faute de plages horaires disponibles. N'oublions parallèlement pas les besoins de la pétanque qui sont estimés et prévus dans le plan d'affectation Mortaigue. Le descriptif de l'ensemble de ces besoins jugés avérés est d'ailleurs décrit dans le rapport de Sophie Perez, datant de 2013 qui se nomme « Établissement d'un pré-cahier des charges pour un centre sportif » qui a été établi en collaboration avec la municipalité de l'époque. Je me permets un parallèle avec la Sablliane : une salle triple de CHF 14 millions construite il y a quelques années en premier lieu pour les besoins du scolaire en journée, mais utilisée par de l'associatif en soirée, et les plannings d'utilisation sont saturés. Les communes alentour souhaiteraient également pouvoir en bénéficier pour les sociétés locales, mais faute de place ce n'est pas possible.

Le sport dit « de loisir » en libre-accès : je ne sais pas si vous vous baladez souvent les mercredis après-midi, les samedis et dimanches près de l'école, mais vous seriez surpris de l'important fourmillement de dizaines d'enfants et adolescents qui viennent jouer, échanger ou simplement passer du temps hors de la maison (totalement compréhensible à leur âge). Les copains, c'est la vie. Mais qu'offre-t-on à ces jeunes qui préfèrent jouer dehors plutôt que rester devant la TV (ou la tablette) à la maison ? Un terrain de basket, quelques tables de ping-pong, des bancs et une table et un terrain de foot toujours inaccessible au public car en constante surcharge d'utilisation. Toujours dans cet état des lieux, il est important de mentionner que le Conseil d'État a dévoilé en janvier 2024 son concept cantonal du sport et de l'activité physique dont voici un extrait des 5 axes stratégiques : ramenant le concept à notre échelle, il s'agit surtout des mesures suivantes qui nous semblent le plus en lien avec notre vision : favoriser le développement des compétences, le rôle social des clubs et la promotion du sport associatif vaudois ; soutenir le développement de projets et la promotion de la pratique autonome de l'activité physique et du mouvement ; renforcer l'éducation physique et sportive et veiller au respect de la législation en vigueur ; développer le sport scolaire facultatif et les offres sportives complémentaires sur l'ensemble du territoire en collaboration avec les communes et les milieux sportifs ; soutenir la construction d'infrastructures sportives ; soutenir les communes dans la mise en place d'un aménagement du territoire favorable au mouvement en libre accès. Forte de tous ces éléments factuels, la municipalité a réfléchi à plusieurs alternatives. En prenant en compte le contexte plus les réglementations exigées plus l'engagement financier que cela peut représenter, les possibilités se sont vite réduites comme neige au soleil pour en avoir que trois « viables » : la 1^{ère} est le projet présenté dans le préavis 2025/07 : un site scolaire sur un seul et unique site, deux terrains et demi de football, des terrains de pétanque, une zone multisports, une cantine et un parking de l'autre côté de la Menthue. Une zone sportive agréable et centralisée à deux pas de l'école. La 2^{ème} possibilité : on construit les nouveaux bâtiments scolaires sur les parcelles 269/270. Bonne piste de premier abord. Mais cela signifie deux éléments qui en découlent : nous ne pourrions rien optimiser et pas bénéficier de synergies au niveau des locaux. Certains devront être construits à double afin de respecter les normes exigées. Je pense par exemple aux cantines scolaires, aux salles de rythmique, etc. Et ce n'est qu'un petit exemple. Le sens pratique du site semble également être entaché. Le mouvement imposé aux enfants, les horaires à adapter en prenant en compte les temps de déplacements seront certainement critiqués par le scolaire, sans parler du plan mobilité. L'aire de jeux, donc le terrain de foot actuel, pourrait être dans ce cas utilisé uniquement pour l'école. Mais que devient l'associatif ? Il pourrait être déplacé sur la parcelle 326 (parcelle en pointe à l'entrée du

village). D'un point de vue financier, je vous laisse imaginer les coûts des locaux construits à double ainsi que le manque à gagner de la parcelle 326 constructible prévue pour de l'activité aux besoins amplement justifiés. Cette solution ne résout également pas le problème du développement d'une zone sportive étendue (pétanque, multisport, sport tout-public). La 3^{ème} possibilité : on enlève le terrain de foot et on développe l'école à sa place. La mutualisation des locaux est optimale. En termes de coût c'est une autre affaire : si je fais un parallèle avec un projet privé : c'est comme déplacer sa piscine pour agrandir sa maison pour reconstruire sa piscine ailleurs dans le jardin. Sans compter que l'on ne résout toujours pas le problème du développement de l'activité économique sur la parcelle 326, également nécessaire pour notre village. Dernière solution, on supprime les besoins de l'associatif. Alors au-delà du scandale médiatique auquel je n'aimerais pas assister, les sociétés locales sont notre source de cohésion sociale, elles permettent aux gens de se rencontrer, de faire du sport, de partager des bons moments. C'est également notre magnifique carte de visite qui permet de répondre aux gens « Il y a tout ce qu'il faut à Yvonand : une école qui prend en charge tous les degrés de l'enfantine au secondaire et toutes les activités sportives et culturelles dont on peut rêver ». Dans ce schéma et encore une fois en tentant de rester factuelle, peut-être notre carte de visite serait entachée et démotiverait de nouveaux contribuables à venir s'y installer.

Une fois ces quatre pistes évaluées, et par excès de bon sens, votre municipalité a travaillé dur et a soumis en fin d'année dernière le Plan d'affectation Mortaigue en vue de son examen préalable. Pour les moins familiers avec ces termes, il s'agit en quelque sorte d'une évaluation à blanc formative de votre copie, juste avant de passer à l'examen sommatif qui vous annonce votre réussite ou votre échec. Le retour de cet examen a été très clair. En page 3, votre travail est résumé dans un tableau récapitulatif. On pourrait presque le comparer à une sorte de projet pluridisciplinaire pour lequel on doit avoir la moyenne dans toutes les branches. Dans ce cas, il y a 24 domaines, répartis en cinq thématiques. Imaginez bien, 24 services cantonaux qui donnent chacun leur appréciation et expriment chacun leurs demandes ou recommandations pour votre projet. Pas de tout repos. Surtout quand les pesées d'intérêts des uns ne sont pas ceux des autres. Mais nous n'avons jamais baissé les bras. À ce jour, pratiquement tous les éléments non-conformes sont en cours de finalisation. Avec le dépôt de ce préavis, qui est une prérogative pour la finalisation de leurs demandes il reste encore trois études « ouvertes » qui sont faites en parallèle : l'archéologie, l'étude du bruit et une étude pour finaliser la mise à jour du PGEE sur la zone. Depuis lors, nous avons rencontré la DGTL à quatre reprises afin de défendre nos intérêts. Des séances intenses, durant lesquelles le poids de chaque mot est pesé et où nous avons très vite pris conscience que quelque chose qui semble « logique » à nos yeux, ne se résume pas à un simple terme mais que tout argument doit être finement étayé si l'on souhaite que le projet aboutisse. Il est également important de prendre en considération le fait que si nous n'avons pas les surfaces de jeux suffisantes pour les besoins du scolaire, nous devons imaginer la construction d'une nouvelle salle de gym en plus de la rénovation prévue de Brit I.

Mais je pense que ce qui vous intéresse également, c'est la question du prix. Alors parlons-en : la négociation du prix au mètre carré de cette parcelle a pris du temps. Tout d'abord, la municipalité a pris contact avec les propriétaires pour obtenir leur avis de principe sur ce projet. Bonne nouvelle à ce stade, ils ont été d'accord d'entrer en matière. Je rappelle que si cela n'avait pas été le cas, nous n'avions même pas eu besoin de nous présenter à l'examen. Lors d'une seconde rencontre avec eux, la question du prix a été avancée. La municipalité a présenté les conclusions d'une entreprise spécialisée en charge d'évaluer le prix au m² de la surface agricole. Pas de surprise à ce stade, il a été évalué à CHF 5.-. C'est d'ailleurs le premier prix annoncé aux propriétaires lors de cette séance. Mais évidemment, la commune ne désire pas simplement acheter cette parcelle pour faire du rendement agricole, elle souhaite l'acheter pour la transformer en zone d'utilité publique. Les propriétaires ont donc demandé de leur côté une estimation à un institut spécialisé qui a valorisé le projet dans sa globalité à CHF 120.- le m².

Je ne vous cache pas que notre syndic a quelque peu toussé en entendant ce chiffre. La municipalité, consciente de l'enjeu, a contrecarré en proposant un prix de CHF 20.- le m², calcul basé sur la location prévue pour une activité d'exploitation sur une durée de 30 à 50 ans. Les propriétaires ne sont définitivement pas entrés en matière à ce prix-là. Une dernière séance a eu lieu, lors de laquelle la municipalité a renchéri sa proposition à CHF 50.- le m². Les propriétaires ont annoncé leur dernière proposition de prix que l'on connaît, soit CHF 85.- le m². Alors j'aimerais vous demander, si vous êtes en quête de la maison de vos rêves et qu'un jour, vous voyez une annonce de sa vente mais que vous jugez correct d'en négocier le prix, jusqu'où seriez-vous prêts à aller au risque de tout perdre ? C'est dans un intérêt public et de manière réfléchi que votre municipalité a effectué cette difficile et sensible négociation, en rappelant que les propriétaires actuels n'étaient pas les initiants de cette demande. Je pense qu'il n'y a pas de gentils vendeurs ou de bons acheteurs, mais une réalité du marché immobilier qui s'oriente vers le meilleur compromis financier qui soit.

Revenons maintenant au préavis, je vais terminer cette présentation en vous indiquant ce qui se passera dans les deux cas de figure : en cas d'acceptation, dès que les dernières études mentionnées auparavant sont terminées, la mise à l'enquête du PA peut être faite, idéalement courant de l'automne. S'il n'y a pas d'oppositions, nous pourrions aller rapidement de l'avant avec le dépôt du préavis du crédit de construction (aménagement de la zone) en vue du dépôt de mise à l'enquête. Une fois le permis de construire obtenu, l'aménagement du terrain et des infrastructures essentielles seraient réalisés en parallèle de l'avancement administratif du développement scolaire. En cas de refus, abstraction faite que la municipalité serait démunie, nous devrions réévaluer les trois possibilités évoquées plus haut, sans grande conviction, mais en respectant le choix de notre conseil communal évidemment. De plus, il serait très difficile pour mes collègues Christelle Fresneau et Martin Schnorf d'expliquer à l'ASIYE le statut du projet et le fait que nous devons repartir à zéro après autant de patience de leur part.

Avant de vous laisser à cette délibération, je tenais, et cette fois-ci en mon nom propre, vous partager quelques derniers éléments : depuis que je connais Yvonand, j'entends l'urgence de soulager les besoins tant au niveau du scolaire que du sportif. Quand vous prenez de la hauteur, ce projet est le plus censé, le plus efficient et le plus harmonieux pour les 30 prochaines années. En tant que conseiller/ère communal(e), chacun de vous représente 70 citoyens. Je pense que dans ces 70 personnes, il y a une part d'écoliers et de jeunes qui seraient ravis de savoir que vous défendez et partagez leurs intérêts. La municipalité, représentée ce soir des sept personnes ici présentes, est prête à se battre, donner de son temps et de son énergie car nous y croyons tous fermement. J'ai beaucoup parlé et m'en excuse, j'espère simplement que ces explications complémentaires permettront de clarifier certains points restés peut-être flous jusqu'à présent.

Partie 2 : Au nom de la municipalité, nous aimerions déposer un amendement au préavis 2025/07. Comme reçu par courriel aux chefs de groupe et aux présidents des commissions ad hoc et des finances, nous avons remarqué que nous avons commis une erreur, ne pouvant pas répondre à la commission des finances. En fait, les droits de mutation ne sont pas à charge des communes car les communes sont exonérées des droits de mutation. Par contre, ça n'exclut évidemment pas les frais de notaire et d'inscription au registre foncier. Un autre point que nous avons remarqué, c'est une erreur dans notre préavis, dans les conclusions. Il est stipulé au point 1 « d'autoriser l'achat de la parcelle 618 aux conditions définies dans l'acte de vente ». Cela nous péjore dans le cas de l'acceptation du préavis car si nous devons attendre le permis de construire définitif exécutoire de la parcelle 321 du site scolaire, cela peut rallonger de quelques années le démarrage des travaux et du projet de la 618. C'est pour ça que ce soir la municipalité amende son préavis de la sorte.

1. d'autoriser l'achat de la parcelle n°618 ~~aux conditions définies dans l'acte de vente.~~

Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas Liechi

Je sais que certains d'entre nous, dans cette assemblée, trouvent un peu amer que l'achat de la parcelle 618 ait dû faire - et je cite ici le texte du préavis - « l'objet de négociations intenses et longues » notamment sur la question du prix. On parle de CHF 2,5 millions à peu près. Certains parlent d'un prix trop élevé, partant d'une surface d'assolement qui servira à construire des infrastructures d'utilité publique, pour nos enfants, nos jeunes sportifs, et, disons-le, pour la vie collective de notre commune. C'est évidemment une question de point de vue. Mais soyons honnêtes et mettons-nous à la place des propriétaires : qu'aurions-nous fait, nous, dans la même situation ? Vous le savez bien, l'intérêt général, c'est un peu comme les légumes dans certaines assiettes : on sait que c'est bon, mais on préfère souvent s'en passer. Et qui sait ? Peut-être qu'un jour, nos futures infrastructures scolaires et sportives bénéficieront d'un mystérieux don désintéressé, venu d'un bienfaiteur anonyme ? C'est tout ce que je nous souhaite. Mais en attendant, revenons à notre préavis. Ce soir, en mon nom propre, je vous invite à mettre cette amertume de côté. Car ce que nous achetons ici, ce n'est pas seulement 33'102 m² de surface d'assolement, c'est surtout la possibilité d'agrandir notre complexe scolaire de Brit, de donner de l'espace et de l'espoir à nos jeunes, et de préparer notre commune aux besoins en infrastructures scolaires et sportives qui sont d'ores et déjà saturées. En théorie, je fais partie de ceux qui pensent qu'une commune devrait acheter tous les terrains qu'elle peut sur son territoire, afin de se donner toutes les marges de manœuvre pour le futur. Dans le cas présent, les alternatives sont minces, et pas franchement idéales. Alors, oui, cette parcelle est peut-être trop chère pour certains, pas assez pour d'autres. Mais chaque mètre carré acquis par une collectivité publique est un investissement. Refusons ce préavis ? Dans quelques années, nous paierons les prochains mètres carrés encore plus cher. C'est une loi quasi-physique en Suisse : la surface ne s'étend pas bien au contraire, mais le prix, lui, prend toujours l'ascenseur. Alors, que le terrain soit agricole, pollué ou constructible, peu importe. Il reste une richesse bien plus solide que n'importe quelle action, obligation ou bitcoin. Ce soir, ne tergiversons pas : achetons. Achetons pour le bien commun, pour le futur de notre commune et de ses habitantes et habitants. Je vous invite donc à voter oui à ce préavis.

Mme Marianne Burdet

Lors de notre séance de la commission des finances, nous avons soulevé le point des droits de mutation. À ce moment-là lors du vote, je me suis abstenue parce que, considérant que ces droits représentent environ 5%, le montant était quand même passablement important et il ne figurait pas dans ce préavis. Ensuite, nous avons reçu toutes les informations de Madame Marques qui nous a dit que ces droits de mutation étaient exonérés pour les communes. Donc je change d'avis et j'accepte ce projet. Je fais confiance à notre municipalité qui a fait un immense travail sur ce préavis. Je les félicite et je vous invite également à accepter ce préavis.

Mme Aline Wenk

Je voulais remercier Mme Marques pour cette présentation. Vous nous avez donné beaucoup d'éléments qui manquaient peut-être. Cela nous donne une très bonne vision d'ensemble, aussi avec des détails qu'on a nous de manière grossière. D'avoir ces détails cela donne une idée de l'ampleur. Pour moi c'était très convaincant et je vous remercie d'avoir pris le temps d'avoir préparé cela.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote de l'amendement proposé par la municipalité, soit le point 1 des conclusions, modifié de la manière suivante :

1. d'autoriser l'achat de la parcelle n°618.

OUI - 46 NON - 0 ABST - 2

L'amendement au préavis 2025/07 est accepté à la majorité.

L'assemblée passe au vote du préavis 2025/07 tel qu'amendé dont les conclusions sont :

commission des finances relève que l'idée principale de ce préavis et du règlement y afférent est de doter notre commune d'un outil efficace et des moyens financiers adéquats, grâce à l'instauration d'une taxe communale spécifique sur l'énergie électrique. Cet instrument permettra de soutenir, par le biais de subventions ciblées, une véritable politique énergétique incitative en faveur de la transition et du développement durable. Cette taxe constitue avant tout une source de financement stable et transparente, exclusivement consacrée à des projets énergétiques locaux et durables. Elle offre ainsi la garantie que les montants prélevés seront directement réinvestis au bénéfice de la collectivité et de ses habitants. Enfin, cette taxe contribue à réduire les charges futures, tant pour la collectivité que pour les ménages. Les projets soutenus favorisent en effet les économies d'énergie, générant à terme des bénéfices économiques et environnementaux durables. Par cette démarche, la commune d'Yvonand rejoindrait les quelque quarante communes vaudoises ayant déjà adopté un dispositif similaire, démontrant ainsi sa volonté d'inscrire son action dans une dynamique collective en faveur d'un avenir énergétique responsable. La commission des finances, à la majorité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme Lucy Delarze

Je n'ai pas prévu de vous refaire une présentation, mais si vous avez encore besoin d'éclaircissements, je vous invite à me poser vos questions et je suis à votre disposition avant le vote.

M. Nicolas Liechti

Nous voici donc, six ans après que la municipalité a inscrit noir sur blanc dans son rapport de gestion 2019 l'objectif suivant : « Établir un programme de subventions énergétiques pour soutenir la stratégie énergétique de la commune ». Six ans plus tard, nous avons sous les yeux le dispositif concret qui permettra enfin de passer des intentions aux actes : une taxe communale sur l'électricité, plafonnée à 1 centime par kWh, et la création d'un fonds dédié aux énergies renouvelables et au développement durable. Depuis sa création en 2021, la Commission consultative sur la transition énergétique a participé à l'élaboration du règlement, de la directive d'application, ainsi qu'aux différents formulaires de demande de subvention. Ce travail de fond a abouti au présent préavis. D'ores et déjà, de nombreuses communes vaudoises ont adopté de tels mécanismes. Et, contrairement aux caricatures, ce préavis n'est pas sorti d'un laboratoire secret d'écologistes barbus en sandales mais bien de l'esprit avisé d'un municipal PLR de notre village. Un parti que, sauf erreur, personne ici n'accuse de fondamentalisme vert. Ce préavis n'a rien d'improvisé : il a déjà été présenté en 2023, puis retiré, travaillé, peaufiné, discuté en commission à de multiples reprises, jusqu'à ce texte abouti que nous avons aujourd'hui. Alors oui, c'est une nouvelle taxe. Oui, elle concernera chaque habitant et chaque entreprise en fonction de sa consommation électrique. Mais faut-il vraiment que le seul argument contre soit « une taxe, c'est toujours trop » ? Chères et chers collègues, cette taxe a un sens : elle constitue un outil pour financer localement la transition énergétique, en soutenant directement les projets des citoyens, des entreprises et de notre commune. Et ce n'est pas qu'une affaire d'écologie : c'est aussi un investissement économique. La transition énergétique est aujourd'hui un moteur de croissance : combien d'entreprises dans notre région - artisans, bureaux d'ingénieurs, commerces - travaillent déjà ou bénéficient des retombées de ce domaine ? Combien de start-up dans nos parcs scientifiques développent des innovations dans ce secteur qui, demain, trouveront leur marché ? Ce secteur crée de l'emploi, de la richesse, et il le fait aussi ici, chez nous. Voter oui ce soir, c'est soutenir des panneaux solaires sur nos toits, des rénovations thermiques dans nos bâtiments, des appareils ménagers qui consomment moins, des mobilités plus propres mais c'est aussi soutenir nos entreprises, notre tissu économique, et la

compétitivité future de notre commune. Ce soir, nous avons l'occasion de choisir un outil concret, déjà éprouvé ailleurs, pensé chez nous, pour nous, et qui fera avancer Yvonand vers un avenir plus durable et plus prospère. Refuser cette taxe, ce serait comme se plaindre du prix d'un parapluie en fermant les yeux sur l'orage qui arrive. Le groupe PS vous invite à voter oui au préavis municipal 2025/08.

M. Pascal Rebeaud

Mme Delarze, j'ai deux questions où je suis sceptique. Je suis entièrement d'accord avec M. Liechti. C'est vrai qu'il faut aller de l'avant avec cette énergie verte qu'on peut soutenir. Mais j'ai le sentiment quand on voit le règlement que la part du lion va venir aux propriétaires. C'est mon sentiment et j'espère que vous pourrez me convaincre du contraire. Je pense que ce serait bien d'avoir une taxe qui soit mieux répartie. C'est mon avis personnel. Je suis propriétaire mais j'essaye quand même d'argumenter et de soutenir les locataires à ce niveau-là. Le deuxième point est si vous pouvez nous informer de la gestion d'une manière générale de ces subventions. J'ai le sentiment que c'est relativement lourd au sein de la municipalité ou bien des employés communaux pour gérer ce projet de subvention.

Mme Lucy Delarze

Je pense qu'effectivement la part du lion - dans le sens les subventions les plus lourdes ou les montants les plus conséquents - sera plus facilement accessible à des propriétaires. En même temps, ces montants-là sont liés à des rénovations énergétiques, qui coûtent chers, et, du coup, si on regarde proportionnellement à l'investissement qui est consenti par la personne, c'est juste. Je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire. Après, effectivement, on peut se dire : le locataire paye sa facture d'électricité, donc la taxe va être prélevée à lui, mais c'est le propriétaire qui pourrait en bénéficier pour des travaux lourds, c'est vrai. Mais les économies d'énergie et la transition énergétique vont passer par l'assainissement des bâtiments, très clairement. Et sur la mobilité, on espère avoir un impact quand même avec une aide pour des achats aux transports publics ou l'achat de vélos, vélos électriques. Ce ne sont pas des montants qui sont énormes pour l'instant. Après, c'est justement l'idée de lancer ça et d'avoir une directive municipale. Après, celle-ci peut être réadaptée en fonction de la réalité du terrain. Quand on a étudié tout le projet avec la CCTE, la commission consultative de transition énergétique, on a essayé de faire en sorte qu'il y ait un peu tout le monde qui puisse avoir accès aux subventions, mais quand même en mettant un accent sur ce qui finalement va avoir le plus d'impact sur notre objectif premier, qui est le fait d'avoir une transition énergétique. Après, à l'usage, enfin dans l'usage, il faudra qu'on adapte selon les demandes qu'on a, selon la pertinence et selon l'efficacité qu'on estime que cela a. La deuxième question, c'était par rapport à la gestion. Cela devrait être simple, ça se veut simple. Il y a un formulaire qui est disponible soit au guichet communal, soit sur le site internet. Vous le téléchargez, vous le remplissez, vous le transmettez au greffe. S'il est complet, il passe en municipalité pour être validé. Les directives sont assez claires, donc on va se fier à ça. Dans le cadre de l'étude des dossiers, pour les petits montants, c'est assez simple de voir si ça rentre dans le cadre des directives. Et pour les dossiers un peu plus compliqués comme l'assainissement de bâtiments ou le changement de chauffage, on a un peu facilité les choses, c'est qu'on a conditionné l'octroi de notre subvention à l'octroi de la subvention cantonale. Ce qui fait que si le canton met son stämpel sur le dossier, on considère qu'il est bon. On va donc les laisser, eux, vérifier le dossier. Et si ça rentre chez eux, ça rentre chez nous, ce qui facilite le traitement des dossiers. Pour les autres communes qui sont d'une taille similaire à la nôtre, elles disent que c'est une charge tout à fait acceptable et qu'elles n'ont pas dû augmenter le taux de travail de leurs employés pour traiter les demandes. À nouveau, cela dépend beaucoup du type de demande qu'on a, et à ce stade on ne peut pas vous dire. Et ça aussi effectivement, il faudra tirer un bilan après une année, si c'est voté oui aujourd'hui et qu'on commence à octroyer des subventions en 2026, il faudra qu'à la fin de l'année on tire un bilan de tout ça en se disant quelle charge administrative cela a eu, qu'est-ce que ça nous a pris comme temps et quelles sont

les subventions qu'on a accordées. Et c'est sur cette base-là aussi qu'on va peut-être réadapter le catalogue de subventions.

Mme Paola Paruta

Je vais parler comme cela vu que je suis dans le milieu de l'environnement, que je travaille dans ce milieu à l'EPFL : je pense que quand on parle de transition énergétique, on touche à l'efficacité, parce qu'on veut améliorer l'efficacité des appareils électriques et réduire la consommation électrique. Mais il y a aussi l'aspect de transitionner du fossile à l'électrique et ça c'est le défi le plus important. Par exemple, je ne veux pas faire la leçon, changer le chauffage en mazout pour mettre une pompe à chaleur par exemple. Et dans ce cas la taxe elle va « contre » parce que du coup l'électricité coûte plus cher avec la taxe. Ce n'est pas pour dire non au préavis, mais c'est peut-être un point à garder en tête si cette taxe pousse les gens à ne pas électrifier, ça irait contre la transition énergétique.

Mme Lucy Delarze

Oui, c'est un fait, que la personne qui décide de changer son chauffage à énergie fossile pour une pompe à chaleur va plus cotiser via la taxe. C'est vrai. Après, je ne peux pas taxer l'énergie fossile, malheureusement.

M. Fabrizio Marzolini

Si je peux me permettre un élément de réponse, c'est assujéti à l'installation photovoltaïque. On ne peut pas demander le financement de la pompe à chaleur s'il n'y a pas une installation photovoltaïque qui est prévue. Donc ça contrebalance le surcoût.

Mme Lucy Delarze

Je ne crois pas que j'ai une réponse. Ce que je peux vous dire, c'est qu'on a tout un tableau qu'on a pu établir par rapport à des moyennes qui sont fournies par l'Elcom. Pour une villa de cinq pièces avec une pompe à chaleur, un sèche-linge, un boiler électrique, presque tout l'équipement qui consomme beaucoup, on est - c'est une moyenne évidemment - à 13'000 kWh par année, avec une facture annuelle de CHF 3900.- actuellement, à 30 centimes le kWh, et on y ajouterait CHF 130.- avec une taxe à 1 centime le kWh, sachant qu'actuellement celle qui est proposée est à 0,6 centimes. On considère que, par rapport à la plus-value que cette subvention peut apporter pour motiver d'autres personnes à changer le système de chauffage, c'est acceptable.

M. Mathieu Aberle

Il y a aussi un point qu'on oublie. Lorsqu'on remplace une chaudière à mazout par une pompe à chaleur, c'est qu'à la fin on ne paye plus de mazout. Du coup, même si on a un surcoût d'électricité qui est largement compensé par la réduction des panneaux solaires, au final, si on fait la balance à la fin de l'année, le propriétaire ou le locataire paye moins, même avec une taxe à 0,6 centime sur l'électricité. Donc le propriétaire ou le locataire qui fait un changement de mazout à pompe à chaleur est, dans tous les cas, gagnant financièrement parlant.

M. Viktor Zeiter

Il y a une chose qui me gêne un petit peu dans ce préavis, c'est la mise en service le 1^{er} janvier 2026. On n'a pas un centime dans cette caisse. Moi, ce que j'aimerais, c'est attendre 2026, voir combien d'argent vient et puis partir avec ce préavis s'il est accepté le 1^{er} janvier 2027. J'ai déjà dit ça en commission, mais je vous en fais part ici. Donc ça me gêne un petit peu.

Mme Lucy Delarze

Là-dessus, j'aimerais juste intervenir. Ça fait maintenant deux ans qu'au budget, on a un poste « transition énergétique » de CHF 60'000.-. Donc tous les ans, vous acceptez qu'on mette au budget ce montant-là, dans le cas où on aurait terminé ce règlement et qu'on commence le programme de subventionnement. C'était l'idée de ce poste-là. Alors on peut tout à fait le remettre en question pour 2026, mais c'était juste pour dire que jusque-là, il a été accepté.

Maintenant, ce n'est pas quelque chose qui a été formalisé ou acté en municipalité, je parle là à titre personnel mais je trouverais quand même un peu vache de taxer les gens pendant une année mais qu'ils ne puissent pas bénéficier des subventions. Le nombre de kWh consommés sur le territoire qui ont été fournis par la Romande Énergie, il s'élève en 2024 et 2023 de manière très similaire à environ 11 millions de kWh ce qui correspond à CHF 68'000.-. Et là, on peut même être assez bas en pensant qu'on peut compter sur CHF 60'000.-.

Mme Hanna Sulzmann

Je demande à ce qu'on puisse voter par bulletin secret.

Mme Nicole Bachmann

Votre demande a été entendue. Le vote par bulletin secret doit être soutenu par un cinquième de l'assemblée. Les personnes qui acceptent le vote par bulletin secret sont priées de lever la main. *Plus d'un cinquième lève la main.* Le vote par bulletin secret est validé.

M. Christian Vuadens

La commission, qui n'était pas une commission ad hoc mais une commission municipale a été fondée alors que M. David était encore parmi nous Et pendant ces six années, on a beaucoup parlé, beaucoup échangé, écouté, c'était toujours des discussions très nourries parce qu'effectivement il y a certains points qu'on peut contester ou qui ne nous satisfont pas tout à fait. Il y a six ans qu'on travaille là-dessus. Je crois que maintenant on a un plan qui est bien construit, il y a la possibilité de démarrer pour une année, il ne faut pas attendre. On va voir comment ça se passe et effectuer des corrections si c'est nécessaire. Je crois qu'on ne prend aucun risque sur le plan des finances. Il y a le fonds qui est là et concernant l'engorgement des services de la commune, on pourra toujours prendre des mesures si c'est nécessaire. Il faut y aller. Si on attend encore une année, il y aura encore d'autres choses, etc. Il y a beaucoup de communes qui se sont lancées dans l'aventure et ça marche. Alors je crois qu'il faut y aller.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote à bulletins secrets du préavis 2025/08 dont les conclusions sont :

1. d'approuver l'introduction d'une taxe communale sur l'énergie électrique ainsi que la création d'un fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable.
2. d'approuver le règlement communal sur l'utilisation du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et ses annexes.
3. d'approuver l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par la cheffe du département du territoire et de l'environnement (DTE).

OUI - 28 NON - 19 ABST - 1

Le préavis 2025/08 est accepté à la majorité.

13. Divers et propositions individuelles

M. Christian Vuadens

J'aimerais remercier la municipalité pour un magnifique travail qu'elle a fait à la Rue des Pâquis. Il y a un talus où il y avait des buissons qui ne servaient pas à grand-chose. La municipalité a planté au-dessus du talus neuf arbres et sur le talus a semé une prairie fleurie. J'ai eu la chance en sortant à 9h un matin de regarder à droite et de voir au-dessus de la prairie fleurie un nuage d'insectes. Donc je crois que c'est une réussite, merci beaucoup, il faut qu'on poursuive ces travaux autant qu'on peut et partout où on peut.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent :

La séance du conseil est close à 21 h 37. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 29 septembre 2025 à 20 h 00 au forum. La Présidente remercie les conseillères et conseillers de leur attention.

La Présidente



Nicole Bachmann



La Secrétaire



Pauline Héritier